



C O M M U N E D ' A M B È S
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2025 À 18H30

Nombre membres élus :	23	
Nombre membres élus en exercice :	23	Le Conseil Municipal d'Ambès,
Présents :	18	Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Représentés :	02	Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de
Votants :	20	M. Gilbert DODOGARAY, Maire.
Absents :	03	<u>PRÉSENTS</u> : Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Date de la convocation :		Rémi PIET, Isabelle BESSE, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET, Christian LAPEYRE,
25 septembre 2025		adjoints au Maire ;
Certifié exécutoire		Dominique JOLIVET, Sophie PARADOT, Marie-Pierre FETIS, Franck DUMARTIN,
Compte tenu de l'envoi en		Christophe BOURDIEU, Antoine VIGNAUD, Marine SAAD, Enzo BORTOLATO,
Préfecture le :		Eléonore LAPORTA, Romain RITOU, Jean-Pierre MAZZON, Catherine LABARRÈRE,
		conseillers municipaux.
		<u>ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S)</u> : Catherine RODRIGUEZ donne procuration à Nicolas
Et de la publication en ligne le :		MUZOTTE, Sandrine VILLENAVE donne procuration à Romain RITOU
		<u>ABSENT(S)</u> : Pearl HIPPOLYTE, Christiane HIPPOLYTE, Jean-Noël ELIPE
Le Maire,		<u>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</u> : Isabelle BESSE

DÉLIBÉRATION N° 059 10 2025 – DIRECTION GÉNÉRALE – ADHÉSION AU DISPOSITIF DE CENTRALE D'ACHATS TERRITORIALE – APPROBATION DU RÈGLEMENT DE LA CENTRALE D'ACHATS TERRITORIALE – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHÉSION

Présentation par M. Le Maire

Par délibération datée du 19 mars 2021, Bordeaux Métropole s'est constituée en Centrale d'achats territoriale, afin de développer des stratégies d'acquisition plus efficaces, atteindre un meilleur niveau de performance, optimiser les coûts et délais liés à la passation des marchés, sécuriser et simplifier l'achat public et répondre aux justes besoins des territoires.

Ce dispositif d'achat mutualisé, prévu par l'article L.2113-2 du Code de la Commande Publique, est ouvert aux acheteurs publics de son territoire que sont les Communes, Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et les établissements publics de son territoire que la Métropole finance ou contrôle.

La Métropole, agissant en qualité de Centrale d'achats territoriale, est compétente pour exercer une activité de passation de marchés publics ou d'accords-cadres de fournitures ou de services et de travaux (à l'exception de travaux de réalisation d'ouvrages de bâtiment) dans la limite des compétences de Bordeaux Métropole.

Les acheteurs publics demeurent libres de recourir en opportunité à la Centrale d'achats territoriale pour tout ou partie de leurs besoins à venir.

Les acheteurs recourant à la Centrale d'achats territoriale pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence.

Les dispositions prévues par la Convention d'adhésion et le Règlement général de la Centrale d'achats territoriale ont pour objet d'organiser les rapports entre la Centrale d'Achat, ses adhérents et les titulaires de marchés, si la Commune ou l'entité publique intéressée décide de solliciter ce nouveau dispositif.

L'adhésion à la Centrale d'achats Bordeaux Métropole est conclue à titre non onéreux pour la Ville qui a mutualisé sa commande publique avec la Métropole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes du Règlement général de la Centrale d'achats territoriale (annexé à la présente délibération) ;
- **AUTORISE** la signature de la Convention d'adhésion à la Centrale d'Achats ;
- **DÉLÈGUE** à M. le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, ou à toute personne habilitée au titre des articles L.2122-18 et L.2122-19 du CGCT, la décision de recourir aux services de la Centrale d'achat territoriale en tant que membre adhérent ainsi que tout acte y afférent.

VOTE

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 1

JP. MAZZON

Fait et délibéré le 1^{er} octobre 2025
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

